



FORUM PARLEMENTAIRE
SUR LES ARMES LÉGÈRES ET DE PETIT CALIBRE

Conférence régionale :
Promotion du dialogue entre parties prenantes et parlementaires
Sur le Traité sur le Commerce des Armes

En collaboration avec la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES)
13-14 juin 2017, Dakar/Sénégal.

PLAN D'ACTION DES PARLEMENTAIRES¹

Partie 1 – Introduction et objet

L'état du monde souligne la nécessité de prioriser la prévention et la réduction de la violence armée. Le monde d'aujourd'hui est marqué par la violence et les conflits armés ainsi que par le terrorisme et le crime organisé. Les conflits armés et la violence, quelle qu'en soit l'échelle, sont perpétués par la disponibilité incontrôlée d'armes légères et de petit calibre (ALPC), ce qui augmente la nécessité de mesures concises et efficaces pour prendre en compte leur prolifération de manière à réaliser la paix et un développement durable.

En Afrique, les pays sont sévèrement affectés par la prolifération et le trafic incontrôlés d'ALPC. Les conflits, les guerres par procuration et les dissensions intercommunautaires caractérisent de nombreuses régions d'Afrique. Selon une étude récente², la concentration de la plupart des armes légères et de petit calibre (ALPC), estimées à 100 millions en Afrique se trouve dans les zones de crise et autres environnements où la sécurité est menacée, avec des conséquences dévastatrices pour la sécurité des femmes, des hommes, des filles et des garçons.

La plupart des conflits en Afrique impliquent des acteurs non-étatiques qui se servent d'armes non-contrôlées. Les acteurs non-étatiques (milices, seigneurs de guerre et groupes extrémistes) n'ayant aucune autorisation légale d'acheter ou de porter des armes, ont recours à des moyens illicites pour en acquérir (essentiellement par le détournement des stocks des Etats, par des trafics et sur les marchés noirs ainsi que des armes produites traditionnellement).

¹ Le Plan peut être adapté, le cas échéant, en fonction des progrès réalisés et des défis instruments eu égard à ces instruments.

² Oxfam, *The Human Cost of Uncontrolled Arms in Africa*. Consultable

sur : https://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/file_attachments/rr-human-cost-uncontrolled-arms-africa-080317-en.pdf

En somme, le flux d'armes incontrôlées en Afrique exacerbe les conflits, alimente la violence et entraîne de graves coûts humains, économiques et sociaux pour le continent.

«La Promotion d'un dialogue entre parties prenantes et parlementaires sur l'Objectif de Développement Durable 16 (ODD 16) et l'universalisation et la mise en œuvre du Traité sur le Commerce des Armes » vise à renforcer les efforts entrepris actuellement vers la mise en œuvre de l'ODD 16 de l'Agenda 2030 et l'universalisation et la mise en œuvre du Traité sur le Commerce des Armes en plaçant un accent particulier sur la fourniture aux parlementaires d'outils adéquats pour appuyer le processus au niveau national et régional. Elle cherche à se servir de l'élan créé par le Traité et de l'approbation ultérieure de l'ODD 16 pour réunir les parlementaires des Etats parties et les signataires dans un effort visant à faciliter l'échange des expériences, des défis et des meilleures pratiques entourant le travail législatif nécessaire pour la mise en œuvre du Traité sur le Commerce des Armes.

Le présent projet de Plan d'action parlementaire est issu des discussions de la Conférence en identifiant les principales conclusions des perspectives des participants.

Le plan présente les mesures nécessaires pour renforcer l'appropriation, la participation et la compréhension par les parlementaires du Traité sur le Commerce des Armes et d'autres instruments pertinents et devrait servir d'outil pour l'action parlementaire dans le domaine de la réduction et de la prévention de la violence armée.³

Le Plan d'action parlementaire cherche aussi à faciliter, regrouper les expériences et les recommandations émanant de la conférence sur les questions spécifiques à prendre en compte et les actions à mener dans la mise en œuvre du Traité sur le Commerce des Armes en Afrique.

Cela servira à apporter, dans la perspective parlementaire, une contribution à la Troisième Conférence des Etats parties au Traité sur le Commerce des Armes (CSP3) en septembre 2017 à Genève.

Le Plan d'action parlementaire porte sur le rôle des parlements dans le renforcement de la réponse à la violence armée et à la prolifération des ALPC et il a été conçu pour :

- Soutenir l'universalisation et/ou la mise en œuvre effective du TCA en prenant en compte le Traité et le cadre de l'Agenda 2030, ODD 16 et le Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères et de petit calibre (UNPoA) ;
- Guider les parlementaires dans leur travail sur le TCA pour s'assurer que la réponse législative soit nationalement appropriée et corresponde aux objectifs de l'instrument ;
- Suggérer des mécanismes pour la supervision efficiente du gouvernement ;
- Recommander des méthodes pour renforcer les liens entre l'exécutif et le législatif et entre les parlements et la société civile sur l'agenda de la prévention et de la réduction de la violence armée – le renforcement du contrat social.

³ Examinez le [Protocole sur les armes à feu](#), qui est déjà un instrument juridiquement contraignant, ainsi que l'Objectif de développement durable 16.4 de l'Agenda 2030 ainsi que le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite d'armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects (UNPoA).

Partie 2 – Recommandations sur l’universalisation et la mise en œuvre du Traité sur le Commerce des Armes

Sur la base des trois rôles clés d’un parlementaire : législation, supervision et sensibilisation, les mesures les plus importantes à prendre sont formulées ci-après. Ces recommandations servent de point de départ pour atteindre les meilleurs résultats s’agissant de la mise en œuvre et de l’universalisation du Traité et du respect par les Etats des obligations relatives aux traités internationaux, compte tenu d’aspects cruciaux comme la transparence et l’obligation de rendre compte. Dans tous les efforts, il est fondamental d’inclure une perspective d’égalité de genre, le rôle des femmes et des jeunes et d’autres instruments internationaux pertinents sur le contrôle des armes conventionnelles.

Universalisation

- * Faire comprendre la logique empêchant la ratification par un pays spécifique et adopter une stratégie en fonction des conclusions
- * Permettre des efforts de sensibilisation en coordination avec des acteurs de la société civile et d’autres parties prenantes pertinentes, organiser des formations avec des parlementaires et la société civile
- * Préciser le rôle des acteurs de la défense et de la sécurité et s’assurer de leur participation
- * Identifier des autorités nationales et des points focaux responsables sur la base de commissions nationales multi-partenariales dans la coordination interinstitutionnelle
- * Assurer un soutien aux organisations régionales, telles que les Communautés économiques régionales (CER), dans la facilitation des contacts, de rapports et d’autres efforts pertinents
- * S’assurer de la coordination et du financement de donateurs, en établissant une base d’échange international pour les parlementaires au niveau national, régional et international

Mise en œuvre

- * Augmenter les initiatives de renforcement des capacités du contexte, notamment la sensibilisation entre les parlementaires et la société civile, les mécanismes de rapports parallèles, et établir une liste d’experts
- * Préciser le leadership au niveau national comme, par exemple, des Commissions nationales sur les ALPC, assurant la coordination avec les structures régionales existantes comme les Communautés économiques régionales (CER)
- * Inclure des parlementaires dans les délégations nationales à la Conférence des Etats parties, sur la base de l’implication des parties prenantes et des dispositions interinstitutionnelles
- * Elaborer une stratégie nationale associée aux priorités politiques nationales et aux cadres internationaux pertinents comme l’Agenda 2030 et l’UNPoA

*Assurer la domestication du Traité sur le Commerce des Armes en adaptant la législation nationale aux engagements du Traité

*S'efforcer de rationaliser et de respecter la préparation des rapports